



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

baux d'habitation

Question écrite n° 62539

Texte de la question

M. Christian Eckert attire l'attention de M. le haut-commissaire aux solidarités actives contre la pauvreté, haut-commissaire à la jeunesse, sur les préavis de départ d'un logement pour un bénéficiaire du RSA. En effet, dans le cadre du RMI, un bénéficiaire pouvait réduire son préavis à un mois en cas de départ d'un logement, ce dispositif était intégré dans les dispositions de la loi. Il semblerait qu'il n'en soit pas de même pour les bénéficiaires du RSA. Il souhaiterait connaître sa position à ce sujet.

Données clés

Auteur : [M. Christian Eckert](#)

Circonscription : Meurthe-et-Moselle (7^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62539

Rubrique : Baux

Ministère interrogé : Solidarités actives contre la pauvreté et jeunesse

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 novembre 2009, page 10374

Question retirée le : 7 décembre 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)